

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2093

Artikel: Quand le recyclage tue la consigne : valoriser les déchets pour consommer encore plus?
Autor: Viallon, François-Xavier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les réserves de change ont ainsi quasi triplé en cinq ans. Il est évident qu'une telle croissance ne peut être poursuivie très longtemps. La quantité de monnaie émise par la banque centrale (de n'importe quel pays) doit conserver un certain rapport avec l'importance de son économie. Aujourd'hui, ses réserves équivalent pratiquement au produit intérieur brut (PIB) de la Suisse (650 milliards de francs en 2014). Aller au-delà conduirait à prendre des risques considérables de dérapages inflationnistes, vraisemblablement non maîtrisables lorsque les tensions internationales se calmeront - ce qui se produira forcément (en supposant que les choses pourraient se passer ainsi dans quelques années, c'est pour le coup que certains - les mêmes probablement - diront que la BNS a très mal fait son travail; en omettant évidemment de rappeler qu'il s'agissait alors d'éviter que le franc ne monte trop haut).

Bref, les marchés financiers,

mondiaux, n'auraient plus accordé la moindre crédibilité à la BNS pour «tenir» un autre cours plancher.

Les préoccupations principales des milieux économiques sont toutes autres. Laisser entendre que la seule réponse aux mauvais choix opérés par la banque centrale est de travailler davantage et de ne pas gagner plus représente une sorte d'aubaine qu'ils manient avec un succès certain depuis quelques années. Et, cerise sur le gâteau, ils parviennent à faire croire que la responsabilité de cette situation assez étrange pour le monde du travail est imputable à une entreprise parapublique présentée comme toute puissante et qui fait mal son travail!

Mais peut-on dire tout et son contraire? Nous admettons sans problème que les revalorisations du franc exercent une pression sur les marges des entreprises.

Cette pression n'est cependant pas que négative. Elle les conduit sans cesse à devoir

innover, aussi bien sur les plans de l'organisation que des processus de production, pour rester compétitive. Dans un monde toujours plus «globalisé», avec des acteurs plus nombreux et qui savent jouer des coudes, l'économie suisse ne s'en laisse pas compter. Son taux de chômage compte parmi les plus bas. Un graphique publié dans le *Tages-Anzeiger* (29.08) montre qu'au cours des dix dernières années (avec un dollar à 1,25 franc et un euro à 1,55 franc en 2005), le produit intérieur brut a augmenté d'environ 20% en Suisse, de quelque 14% aux Etats-Unis, de 6% dans la zone euro et de 5% au Japon.

L'évolution du PIB n'est certes pas la mesure de tout. Elle n'en figure pas moins parmi les bons indicateurs comparatifs du rythme de développement des économies.

Personne, assurément, ne détient la fin de l'histoire. Il n'est cependant par interdit de se demander comment la situation pourrait continuer d'évoluer.

Quand le recyclage tue la consigne

Valoriser les déchets pour consommer encore plus?

Invité: François-Xavier Viallon - 18 septembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28075>

Ecologie durable oblige, nous nous efforçons, au jour le jour, de valoriser au mieux nos déchets en les séparant

soigneusement. Nous suivons avec tant de zèle les consignes de tri que la matière première à enfourner dans les

[incinérateurs](#) vient à manquer.

Cela s'explique par le fait que, désormais, une partie des biens

consommés, une fois devenus déchets, sont recyclés pour être consommés à nouveau sous une autre forme. Or, certains déchets ne peuvent être recyclés que de manière limitée: ainsi des plastiques qui ne peuvent retrouver leur usage initial qu'au prix fort; ainsi aussi des bouteilles qui en sont composées et ne redeviennent jamais bouteilles, mais sont transformées en cabas (semi-)jetable, diluées dans le revêtement de nos routes, voire brûlées avec les ordures ménagères.

Recycler, c'est bien, réutiliser, c'est mieux. Il n'y a pas si longtemps, la réutilisation de biens consommables était encore pratique courante. A titre d'exemple, les bouteilles en verre consignées étaient, après utilisation, reprises par le livreur, récupérées par de petites mains ou simplement rapportées sur le lieu d'achat - comme pour les bouteilles en PET à l'heure actuelle.

Mais aujourd'hui la consigne n'est plus. Notre conscience écologique s'est-elle développée au point d'inspirer des comportements vertueux sans qu'il faille mettre une incitation financière pour faire fonctionner l'économie de l'emballage? Et pourquoi la consigne a-t-elle disparu?

Un bref tour d'horizon dans d'autres pays européens - Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Danemark notamment - nous

montre que la consigne y demeure monnaie courante, y compris pour les bouteilles non réutilisables telles que celles en PET.

En Suisse, la consigne n'a pas complètement disparu. Les bars servent souvent les boissons gazeuses dans des bouteilles en verre réutilisées. Nous serions donc plutôt en présence d'un système mixte, où l'on trouve des bouteilles en verre et en plastique, certaines consignées, d'autres pas.

Dès lors, pour trouver une réponse à notre question, ne devrions-nous pas plutôt nous interroger sur la raison d'être initiale de la fameuse consigne? Il fut un temps où il n'y avait pas de politique environnementale ni de politique de gestion des déchets. Il y avait pourtant bien un contenant et un contenu, qui pour certains produits n'ont pas changé, comme en témoigne la bouteille de Coca-Cola: la valeur d'usage de ce flacon si reconnaissable est restée sensiblement la même - un Coca-Cola bien frais recèle toujours autant de bulles. Sa valeur d'échange a-t-elle baissé? Sans risquer une comparaison en francs constants, l'on peut admettre que notre coca frais reste bel et bien échangeable contre quelque friandise.

Aujourd'hui, le coût de production de chaque bouteille semble négligeable. Une fois vidée de son contenu, elle n'a

donc plus de valeur d'échange. Mais alors, qu'est-ce qu'une consigne? Une taxe? Un coût de production? Une valeur d'échange? C'est un prix relatif, une étiquette garantissant à la fois une valeur d'usage et une valeur d'échange au récipient, un prix qui permet d'offrir aux bouteilles une deuxième vie, puis une autre, et ainsi de suite, facilitant une réutilisation de nos ressources presque à l'infini.

On pourrait donc répondre à notre question de la manière suivante. Dans la mesure où la consigne semble avoir été introduite par souci d'économie, sa suppression apparaît logiquement comme un signe et un effet de l'augmentation de notre richesse: nous pouvons nous permettre le luxe de n'utiliser qu'une seule et unique fois chaque bouteille. Nous sommes passés d'une économie de la réutilisation à une économie du recyclage et, paradoxalement, nous consommons davantage tout en nous montrant plus écolos!

Dans ces conditions, pourquoi devrions-nous nous soucier du futur alors que nous jouissons du moment présent?

François-Xavier Viallon est doctorant en sciences politiques à l'Université de Lausanne et membre du réseau des jeunes chercheurs du foncier.